

BUREAU DE PRESSE

OPUS DEI



QUELQUES DONNÉES

SUR LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

2020

Quelques données sur la Prélature de l'Opus Dei est une publication du bureau de presse de l'Opus Dei à destination des professionnels de la communication et des journalistes.

Il fournit un résumé de la nature, de l'histoire et de l'organisation de cette prélature de l'Église catholique.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter :

www.opusdei.org

Site web de l'Opus Dei, disponible en 34 langues.

www.saintjosemaria.fr

Informations biographiques, des vidéos et des photographies du fondateur de l'Opus Dei. Il présente également des articles sur ses enseignements et les initiatives promues par son impulsion spirituelle.

www.escrivaworks.org

Œuvres publiées de saint Josémaria Escrivá.

BUREAU DE PRESSE

OPUS DEI



SOMMAIRE

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'OPUS DEI	4
1.1 Identité et mission.....	4
1.2. Message	4
1.3. Résumé historique.....	7
1.4 Le fondateur, saint Josémaria Escrivá de Balaguer.....	9
1.5. Les successeurs de saint Josémaria à la tête de l'Opus Dei.....	10
1.5.1. Le bienheureux Álvaro del Portillo (1975-1994).....	10
1.5.2 Mgr Javier Echevarria (1995-2016).....	11
1.6. Mgr Fernando Ocáriz, prélat de l'Opus Dei.....	12
2. LES FIDÈLES DE LA PRÉLATURE	13
2.1. Les laïcs et les prêtres.....	13
2.2 Incorporation à la prélaturo.....	14
2.3. Les moyens de formation	14
2.4 Action professionnelle et publique.....	15
3. LA SOCIÉTÉ SACERDOTALE DE LA SAINTE CROIX.....	16
4. LES COOPÉRATEURS	17
5. INITIATIVES APOSTOLIQUES	17
5.1. Travail collectif.....	17
5.2 Relations avec l'Opus Dei	17
5.3. Quelques initiatives dans le monde.....	18
6. ORGANISATION.....	20
6.1. Prélatures personnelles.....	20
6.2. La prélaturo de l'Opus Dei.....	20
6.3. Structure	21
6.4. Relations avec les diocèses	21
6.5. Aspects financiers	22
7. QUELQUES DONNÉES.....	23
7.1. Personnes	23
7.2. Date de début de l'activité de l'Opus Dei dans les différents pays.....	24
8. BIBLIOGRAPHIE	25
8.1 Œuvres de saint Josémaria.....	25
8.2. Quelques publications sur le fondateur	25

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'OPUS DEI

1.1 Identité et mission

L'Opus Dei est une institution pastorale de l'Église catholique qui a été fondée à Madrid le 2 octobre 1928 par saint Josémaría Escrivá de Balaguer. En 1983, saint Jean-Paul II a érigé l'Opus Dei en prélatrice personnelle. Son nom complet est Prélature de la Sainte-Croix et de l'Opus Dei, bien qu'elle soit également appelée prélatrice de l'Opus Dei ou, simplement, Opus Dei, une expression latine signifiant "Œuvre de Dieu".

La finalité de l'Opus Dei est de contribuer à la mission évangélisatrice de l'Église en promouvant chez tous les chrétiens une vie conforme à la foi dans leurs circonstances ordinaires, notamment par la sanctification du travail professionnel.

Sanctifier le travail signifie le faire selon l'esprit de Jésus-Christ : chercher à faire son travail au mieux de ses capacités, pour rendre gloire à Dieu et servir les autres. Le travail devient ainsi un lieu de rencontre avec Dieu, et un lieu d'amélioration et de maturité personnelle.

L'activité principale de l'Opus Dei est la formation spirituelle et le suivi pastoral de ses membres, afin que chacun, à sa place dans l'Église et dans le monde, puisse développer personnellement un apostolat varié et promouvoir autour de lui l'idéal de l'appel universel à la sainteté. Les fidèles de l'Opus Dei s'efforcent de contribuer dans tous les domaines à la résolution chrétienne des problèmes de la société, en témoignant de leur foi.

L'Opus Dei propose également une formation et un accompagnement spirituel à ceux qui le souhaitent, et pas seulement à ses propres membres.

1.2. Message

Depuis sa fondation en 1928, l'Opus Dei a diffusé le message selon lequel tous les baptisés sont appelés à la perfection chrétienne - à la sainteté¹ - dans l'accomplissement de leur travail et de leurs obligations personnelles. "L'esprit de l'Opus Dei [...] pousse chacun à accomplir les tâches et les devoirs de son état, de sa mission dans l'Église et dans la société civile, le plus parfaitement possible"².

La diffusion de ce message coïncide avec l'un des principaux objectifs du Concile Vatican II : rappeler que tous les fidèles, quels que soient leur état ou leur condition, sont appelés à la plénitude de la vie chrétienne et la perfection de la charité³, et cela "dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale [...]. Ils [y] sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie"⁴.

¹ Mt 5,48 ; 1 Th 4,3 ; Ep 1,4.

² Entretiens avec Mgr Escrivá, n. 16.

³ Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n. 40.

⁴ Constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n. 31.

Quelques caractéristiques du message de l'Opus Dei :

► Fils de Dieu

Tout l'esprit de l'Opus Dei repose sur un principe évangélique fondamental : par le baptême, les chrétiens sont enfants de Dieu. C'est pourquoi saint Josémaria affirmait que "la filiation divine est le fondement de l'esprit de l'Opus Dei"⁵. Par conséquent, la formation dispensée par la prélature favorise la confiance dans la Providence divine, la simplicité dans les rapports avec Dieu, un sens profond de la dignité de la personne et de la fraternité entre les êtres humains, un véritable amour chrétien pour le monde, qui incite à la sérénité et à l'optimisme, avec la joie de laisser agir l'Esprit Saint.

► Un sens chrétien de la vie ordinaire

Tous sont appelés à rechercher la plénitude de la vie chrétienne, c'est-à-dire l'identification à Jésus-Christ, à travers les circonstances de leur vie et les activités qu'ils mènent. Il n'y a pas de vertu sans importance pour le chrétien : la foi, l'espérance et la charité sont soutenues par les vertus humaines, telles que la générosité, l'assiduité, la justice, la loyauté, la joie, la sincérité, etc. Par l'exercice des vertus, l'âme se configure à Jésus-Christ. Une autre conséquence de la valeur sanctifiante de la vie ordinaire est la transcendance des petites choses qui remplissent la vie d'un chrétien ordinaire. "Veux-tu être saint ? – Remplis le petit devoir de chaque instant"⁶. Ainsi, les détails du service, des bonnes manières, du respect des autres, de l'ordre matériel, de la ponctualité, etc., lorsqu'ils sont vécus par amour de Dieu, sont importants pour la vie chrétienne.

► Sanctifier le travail, se sanctifier avec le travail, se sanctifier dans le travail.

"L'axe de la spiritualité propre de l'Opus Dei est la sanctification du travail ordinaire"⁷ dans les sphères familiale, professionnelle et sociale. Le travail est sanctifié en le faisant pour l'amour de Dieu, ce qui implique l'effort de le faire avec la meilleure qualité possible, c'est-à-dire avec compétence professionnelle, honnêteté, et avec le désir de servir. Celui qui travaille de cette manière se perfectionne lui-même et perfectionne son prochain. Tout travail qui est honnête, important ou humble aux yeux des hommes est sanctifiable. En cultivant cet esprit, les fidèles de l'Opus Dei s'efforcent de contribuer à la construction et au développement de la société.

► Charité et apostolat

Les membres de l'Opus Dei s'efforcent de témoigner de leur foi chrétienne dans leurs activités ordinaires et dans leurs relations avec les autres. Leur apostolat s'adresse à tous sans distinction et est une conséquence de l'appel du Christ à vivre la charité envers Dieu et envers les autres. C'est pourquoi son apostolat est inséparable du désir de contribuer à la résolution des besoins matériels et des problèmes sociaux de son milieu.

► Une vie de prière et de sacrifice.

Être en contact permanent avec Dieu et se dépasser soi-même sont des moyens indispensables dans la lutte pour la sanctification dans la vie ordinaire. C'est pourquoi les fidèles de l'Opus Dei privilégient certaines formes concrètes de contact avec Dieu : la prière

⁵ Quand le Christ passe, n. 64.

⁶ Chemin, n. 817.

⁷ Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer, n. 34.

mentale, la participation quotidienne - si possible - à la Messe, la confession sacramentelle, la lecture et la méditation de l'Évangile, la dévotion à la Sainte Vierge, etc. Un autre élément tout aussi important est le sacrifice et la pénitence : par exemple, le renoncement à de petits comforts, la limitation de la consommation personnelle, la recherche d'une plus grande générosité, etc. Les mortifications qui facilitent l'accomplissement de son devoir et rendent la vie plus agréable aux autres sont particulièrement encouragées.

► L'amour de la liberté

La liberté personnelle est un don de Dieu, un "merveilleux présent humain"⁸, indissociablement lié à une responsabilité tout aussi personnelle et au respect de la liberté et des convictions d'autrui. Par conséquent, l'Opus Dei encourage le respect du pluralisme légitime qui existe parmi les catholiques : "Le pluralisme est voulu et aimé, et non pas simplement toléré et en aucune façon entravé"⁹. Les fidèles, à leur tour, décident en toute liberté et responsabilité personnelle de leurs activités professionnelles, familiales, politiques, économiques, culturelles, etc., sans impliquer l'Église ou l'Opus Dei dans leurs choix.

► Unité de vie

L'amitié avec Dieu, les occupations ordinaires du travail ou de la vie familiale et sociale, l'engagement apostolique personnel, etc. doivent se fondre et se mélanger dans une unité de vie. De cette façon, une profonde cohérence sera atteinte entre toutes les actions, les désirs et les aspirations. Cette unité intérieure empêchera "une double vie : d'un côté, la vie intérieure, la vie de relation avec Dieu ; de l'autre, une vie distincte et à part, la vie familiale, professionnelle, sociale [...]. Il n'y a qu'une seule vie, faite de chair et d'esprit, et c'est cette vie-là qui doit être - corps et âme - sainte et pleine de Dieu"¹⁰.

► Ambiance familiale

Une caractéristique de l'esprit de l'Opus Dei est l'atmosphère de famille chrétienne. Cette tonalité familiale est présente dans les activités organisées par la prélature. Elle se matérialise également dans la chaleur familiale de ses centres, dans la simplicité et la confiance dans les relations entre les personnes, et dans les attitudes de service et de compréhension dans la vie quotidienne.

► Le mariage en tant que vocation chrétienne

Pour la plupart des chrétiens ordinaires, le mariage et la famille sont une réalité quotidienne à sanctifier. "Pour un chrétien, le mariage n'est pas une simple institution sociale, et encore moins un remède aux faiblesses humaines : c'est une authentique vocation surnaturelle. Les époux sont appelés à sanctifier leur union et à se sanctifier dans cette union"¹¹.

⁸ Quand le Christ passe, n. 184 ;

⁹ Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer, n. 67.

¹⁰ Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer, n. 114.

¹¹ Quand le Christ passe, n. 23.

1.3. Résumé historique

- 1928 2 octobre. Lors d'une retraite à Madrid, saint Josémaria Escrivá fonde l'Opus Dei.
- 1930 14 février. Le travail apostolique avec les femmes commence.
- 1933 La première initiative apostolique de l'Opus Dei s'ouvre à Madrid, l'Académie DYA. Elle s'adresse spécialement aux étudiants.
- 1934 DYA devient une résidence universitaire. À partir de là, le fondateur et les premiers membres proposent une formation chrétienne et diffusent le message de l'Opus Dei auprès des jeunes. Une part importante de ce travail consiste à catéchiser et à s'occuper des pauvres et des malades dans les quartiers pauvres de Madrid.
- 1936 Pendant la guerre civile espagnole, saint Josémaria et d'autres membres de l'Opus Dei sont obligés de se cacher dans divers endroits de Madrid et, finalement, de fuir la ville en raison de la persécution religieuse. Les circonstances les ont contraints à suspendre temporairement leur projet d'étendre le travail apostolique de l'Opus Dei à d'autres pays.
- 1939 Josémaria Escrivá rentre à Madrid et reprend l'expansion de l'Opus Dei dans différentes villes d'Espagne. La Seconde Guerre mondiale empêche le début dans d'autres pays.
- 1941 L'évêque de Madrid, Mgr Eijo y Garay, accorde la première approbation diocésaine de l'Opus Dei.
- 1943 14 février. Pendant la messe, le Seigneur fait voir à saint Josémaria la Société sacerdotale de la Sainte-Croix comme une solution juridique pour avoir des prêtres formés dans l'esprit de l'Opus Dei.
- 1944 L'évêque de Madrid ordonne les trois premiers prêtres de l'Opus Dei : Álvaro del Portillo, José María Hernández Garnica et José Luis Múzquiz.
- 1946 Saint Josémaria s'installe à Rome. Dans les années qui suivent, il voyagera dans toute l'Europe pour préparer les débuts de l'Opus Dei dans différents pays.
- 1947 Le Saint-Siège accorde la première approbation pontificale universelle de l'Opus Dei.
- 1950 Pie XII accorde l'approbation définitive à l'Opus Dei. Dès lors, les personnes mariées peuvent être admises dans l'Opus Dei, et des prêtres du clergé diocésain sont autorisés à rejoindre la Société sacerdotale de la Sainte-Croix.
- 1952 Lancement de l'*Estudio General de Navarra* à Pampelune ; il deviendra l'*Université de Navarra* en 1960.
- 1965 Paul VI inaugure le Centre Elis, une initiative promue par des fidèles et des coopérateurs de l'Opus Dei pour la formation professionnelle des jeunes dans

la banlieue de Rome. La paroisse confiée à l'Opus Dei dans ce même quartier est également inaugurée.

- 1969 Un congrès général spécial de l'Opus Dei se tient à Rome pour étudier sa transformation en prélatrice personnelle, une figure juridique envisagée par le Concile Vatican II et adaptée au phénomène pastoral de l'Opus Dei.
- 1970-1975 Le fondateur entreprend de longs voyages en Amérique latine, en Espagne et au Portugal, où il tient des réunions catéchétiques avec de grands groupes de personnes.
- 1975 Josémaría Escrivá de Balaguer meurt à Rome le 26 juin. À cette époque, quelque 60 000 personnes appartiennent à l'Opus Dei. Le 15 septembre, Alvaro del Portillo est élu pour lui succéder.
- 1982-1983 Saint Jean Paul II érige l'Opus Dei en prélatrice personnelle et nomme Álvaro del Portillo comme prélat. Le 19 mars 1983, le document pontifical érigeant la prélatrice entre en vigueur.
- 1991 Álvaro del Portillo, prélat de l'Opus Dei, est ordonné évêque par Jean-Paul II.
- 1992 Josémaría Escrivá est béatifié par saint Jean-Paul II.
- 1994-1995 Mgr Álvaro del Portillo meurt à Rome le 23 mars. Le 20 avril, à l'issue du congrès électif, saint Jean-Paul II nomme Javier Echevarría prélat de l'Opus Dei ; le 6 janvier 1995, il lui confère l'ordination épiscopale.
- 2002 6 octobre. Canonisation de Josémaría Escrivá de Balaguer.
- 2014 27 septembre 2014. Béatification d'Álvaro del Portillo.
- 2016 12 décembre. Décès à Rome de Mgr Javier Echevarría, deuxième successeur de saint Josémaría.
- 2017 23 janvier. À l'issue du troisième congrès électif de la prélatrice, le pape François nomme Mgr Fernando Ocáriz prélat de l'Opus Dei.
- 2019 18 mai. Béatification de Guadalupe Ortiz de Landázuri.

1.4 Le fondateur, saint Josémaria Escrivá de Balaguer

Josémaria Escrivá est né à Barbastro (Espagne) le 9 janvier 1902. Ses parents s'appelaient José et Dolores. Il avait cinq frères et sœurs : Carmen (1899-1957), Santiago (1919-1994) et trois sœurs plus jeunes, qui sont décédées lorsqu'elles étaient très jeunes. Le couple Escrivá a donné à ses enfants une profonde éducation chrétienne.



En 1915, l'entreprise de son père, un marchand de textiles, fait faillite et la famille déménage à Logroño. Dans cette ville, Josémaria, après avoir vu dans la neige les traces de pas d'un religieux carmélite, ressent que Dieu voulait quelque chose de lui, sans savoir exactement ce que cela pouvait être. Il pense qu'il pourrait le découvrir plus facilement s'il devenait prêtre, et il commence à s'y préparer, d'abord à Logroño, puis à Saragosse. Suivant les conseils de son père, il étudie également le droit à l'université de Saragosse. José Escrivá meurt en 1924 et Josémaria reste à la tête de la famille. Il est ordonné prêtre le 28 mars 1925. Il commence à exercer son ministère dans une paroisse rurale, puis à Saragosse.

En 1927, il s'installe à Madrid, avec la permission de son évêque, pour obtenir un doctorat en droit. Dans cette ville, le 2 octobre 1928, Dieu lui fait voir la mission pour laquelle il l'avait préparé intérieurement, et il fonde l'Opus Dei¹². À partir de ce jour, il travaille de toutes ses forces pour accomplir la tâche que Dieu lui a confiée, tout en poursuivant son ministère pastoral, qui le met en contact quotidien avec la maladie et la pauvreté dans les hôpitaux et les quartiers populaires de la ville.

Lorsque la guerre civile éclate en 1936, les persécutions religieuses l'obligent à se réfugier dans différents endroits. Il exerce son ministère sacerdotal dans la clandestinité jusqu'à ce qu'il parvienne à quitter Madrid en 1937. Après une traversée des Pyrénées vers la France, il s'installe à Burgos.

Lorsque la guerre prend fin en 1939, il retourne à Madrid. Au cours des années suivantes, il prêche des dizaines de retraites pour des laïcs, des prêtres et des religieux. En 1939, il obtient son doctorat en droit.

En 1946, il s'installe à Rome. Il obtient un doctorat en théologie à l'université du Latran. Il est nommé consultant de deux congrégations du Vatican, membre honoraire de l'Académie pontificale de théologie et prélat honoraire de Sa Sainteté. Il suit de près les préparatifs et les sessions du Concile Vatican II (1962-1965), et se trouve en contact étroit avec de nombreux Pères du Concile. De Rome, il effectue de fréquents voyages dans les pays européens et, à partir de 1970, également en Amérique, pour promouvoir le travail de l'Opus Dei dans le monde entier.

Après sa mort à Rome le 26 juin 1975, des milliers de personnes, dont des centaines d'évêques de différents pays – au total un tiers de l'épiscopat mondial – ont demandé au Saint-Siège d'ouvrir la cause de canonisation.

Jean-Paul II a béatifié Josémaria Escrivá en 1992. Il l'a proclamé saint dix ans plus tard, le 6 octobre 2002. À cette occasion, il l'a qualifié de "saint de la vie ordinaire".

¹² Cf. Constitution apostolique *Ut Sit* de Jean-Paul II (28 novembre 1982), introduction.

1.5. Les successeurs de saint Josémaria à la tête de l'Opus Dei

1.5.1. Le bienheureux Álvaro del Portillo (1975-1994)

Álvaro del Portillo est né à Madrid le 11 mars 1914. Il était titulaire d'un doctorat en génie civil, d'un doctorat en philosophie et lettres (section histoire) et d'un doctorat en droit canonique.

Membre de l'Opus Dei depuis 1935, il a été membre du conseil général de l'Opus Dei de 1940 à 1975 ; de 1940 à 1947 et de 1956 à 1975, il en a été le secrétaire général. Il a été ordonné prêtre le 25 juin 1944.



Il devient rapidement l'un des principaux soutiens du fondateur et sera son plus proche collaborateur jusqu'à la fin de sa vie. Nommé consultant auprès de divers organismes du Saint-Siège, il a travaillé au Concile Vatican II, d'abord comme président de la Commission anté-préparatoire pour les laïcs, puis comme secrétaire de la Commission de discipline du clergé et comme consultant auprès d'autres commissions. Ses livres *Fidèles et laïcs dans l'Église* (1969) et *Vocation et mission du prêtre* (1970) sont en grande partie le fruit de cette expérience. Il a également collaboré à la rédaction du nouveau Code de droit canonique, promulgué par saint Jean-Paul II en 1983.

En 1975, il a été élu pour succéder à Josémaria Escrivá. Lorsque l'Opus Dei a été érigé en prélatrice personnelle, le Saint-Père l'a nommé prélat. Le 6 janvier 1991, il a été ordonné évêque par Jean-Paul II.

Pendant ses dix-neuf années à la tête de l'Opus Dei, le travail de la prélatrice s'est étendu à vingt nouveaux pays. En 1985, il a fondé à Rome le Centre académique romain de la Sainte-Croix, qui est à l'origine de l'actuelle Université pontificale de la Sainte-Croix.

Il est décédé à Rome le 23 mars 1994. Le pape Jean-Paul II est venu prier devant sa dépouille mortelle. Il a été béatifié le 27 septembre 2014 à Madrid, sa ville natale. "Son amour pour l'Église était particulièrement remarquable", a écrit le pape François dans le message qu'il a rédigé pour l'occasion.

1.5.2 Mgr Javier Echevarria (1995-2016)

Javier Echevarría est né à Madrid le 14 juin 1932. Il était le plus jeune de huit enfants. Il a étudié à San Sebastian, à l'école des Pères Marianistes, puis il a poursuivi sa formation dans la capitale espagnole, à l'école des Frères Maristes.



En 1948, il rencontre quelques jeunes membres de l'Opus Dei dans une résidence étudiante. Le 8 septembre de cette année-là, se sentant appelé par Dieu à rechercher la sainteté dans la vie ordinaire, il demande à être admis dans l'Opus Dei. Il commence à étudier le droit à l'université de Madrid et poursuit ses études à Rome. Il obtient un doctorat en droit canonique à l'Université pontificale de Saint-Thomas en 1953, et en droit civil à l'Université pontificale du Latran en 1955. Le 7 août de la même année, il est ordonné prêtre.

Il a travaillé en étroite collaboration avec saint Josémaria Escrivá, dont il a été le secrétaire de 1953 à sa mort en 1975. Lorsque Alvaro del Portillo succéda à saint Josémaria en septembre de la même année, Mgr Javier Echevarría fut nommé secrétaire général de l'Opus Dei et, en 1982, vicaire général. En 1994, après la mort du bienheureux Alvaro, il a été élu prélat de l'Opus Dei et, le 6 janvier 1995, dans la basilique Saint-Pierre, il a reçu l'ordination épiscopale des mains de saint Jean-Paul II.

Dès le début de son ministère de prélat, ses priorités ont été l'évangélisation dans les domaines de la famille, de la jeunesse et de la culture. Il a favorisé le démarrage stable des activités de formation de la prélature dans 16 pays, dont la Russie, le Kazakhstan, l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Sri Lanka, et a voyagé sur les cinq continents pour promouvoir le travail d'évangélisation des fidèles de l'Opus Dei et des personnes qui participent à ses apostolats. Il a encouragé la mise en place de nombreuses initiatives de promotion sociale et de soins de santé, notamment auprès des personnes défavorisées. Il a suivi avec un intérêt particulier certains des travaux liés aux soins des malades et des migrants.

Dans ses voyages catéchétiques et dans son ministère pastoral, les thèmes récurrents étaient l'amour de Jésus-Christ sur la croix, la charité fraternelle, l'importance de la grâce et de la parole de Dieu, l'union avec le Pape, la vie familiale et le service aux autres. Il a écrit de nombreuses lettres pastorales et plusieurs livres de spiritualité, tels que *Itinéraires de la vie chrétienne* (2001), *Pour servir l'Église* (2001), *Gethsémani* (2005), *Eucharistie et vie chrétienne* (2005), *Vivre la Sainte Messe* (2010) et *Je crois, nous croyons* (2014). Sa dernière publication est un recueil de méditations sur les œuvres de miséricorde intitulé *Miséricorde et vie quotidienne* (2016).

Il était membre de la Congrégation pour la cause des saints et de la Signature apostolique. Il a participé aux synodes des évêques de 2001, 2005 et 2012 et à ceux consacrés à l'Amérique (1997) et à l'Europe (1999).

Il est décédé à Rome le 12 décembre 2016 d'une insuffisance respiratoire.

1.6. Mgr Fernando Ocáriz, prélat de l'Opus Dei

Mgr Fernando Ocáriz est né à Paris le 27 octobre 1944, fils d'une famille espagnole exilée en France pendant la guerre civile (1936-1939). Il était le plus jeune de huit frères et sœurs. En 1961, il demande à être admis dans l'Opus Dei. Il a obtenu un diplôme en sciences physiques (1966) à l'université de Barcelone et en théologie (1969) à l'université pontificale du Latran. En 1971, il obtient un doctorat en théologie à l'université de Navarre.



Il a été ordonné prêtre en 1971. Au cours de ses premières années de prêtrise, il s'est surtout consacré à la pastorale des jeunes et des universités. Dans les années 1980, il a été l'un des professeurs à l'origine de l'Université pontificale de la Sainte-Croix (Rome), où il était professeur ordinaire de théologie fondamentale.

Il est consultant de la Congrégation pour la doctrine de la foi (1986), de la Congrégation pour le clergé (2003) et du Conseil pontifical pour la promotion de la nouvelle évangélisation (2011). En 1989, il a été admis à l'Académie pontificale de théologie.

Parmi ses publications on peut citer : *The mystery of Jesus Christ : a Christology and Soteriology textbook*; *Hijos de Dios en Cristo. Introducción a una teología de la participación sobrenatural*. D'autres volumes traitent de sujets théologiques et philosophiques tels que : *Amar con obras : a Dios y a los hombres ; Naturaleza, gracia y gloria*. Il est également co-auteur de plusieurs monographies et auteur de nombreux articles théologiques et philosophiques. En 2013, un livre-entretien avec Rafael Serrano intitulé *Sur Dieu, l'Église et le monde* a été publié.

Pendant 22 ans, il a été un proche collaborateur du prélat de l'Opus Dei, l'accompagnant dans ses visites pastorales dans plus de 70 nations. De 1994 à 2014, il a été vicaire général de la prélature et, depuis 2014, vicaire auxiliaire. Le 23 janvier 2017, à l'issue du troisième congrès électif de la prélature, Mgr Fernando Ocáriz a été nommé prélat de l'Opus Dei par le pape François.

2. LES FIDÈLES DE LA PRÉLATURE

2.1. Les laïcs et les prêtres

La prélatrice de l'Opus Dei est composée d'un prélat, d'un presbyterium (ou clergé propre), et de laïcs, hommes et femmes.

Les membres de l'Opus Dei sont des fidèles (*christi fideles*) de la Prélature. Les laïcs sont à la fois des fidèles du diocèse et de la paroisse où ils vivent. Ce sont des chrétiens ordinaires dont l'appartenance à l'Opus Dei n'implique pas un statut spécial ou une consécration dans l'Église. Ils sont issus de toutes les classes sociales et cultures et exercent les professions les plus variées. Leur statut dans l'État et dans la société est le même que celui des autres citoyens, avec lesquels ils vivent côte à côte.

Dans l'Opus Dei, il n'y a pas de catégories ou de degrés différents d'appartenance. Tous sont et se savent membres à part entière de la prélatrice. Il n'y a que des différences dans la manière de vivre cette même vocation selon les circonstances personnelles de chacun. De ceci découlent différents degrés de disponibilité objective pour les tâches de la prélatrice en tant que telle et, en ce sens, on distingue les numéraires, les agrégés et les surnuméraires¹³.

La majorité des fidèles de l'Opus Dei – environ 70% – sont des membres surnuméraires : il s'agit généralement d'hommes ou de femmes mariés, pour qui la sanctification des devoirs familiaux est une partie fondamentale de leur vocation.

Les numéraires et les agrégés s'engagent au célibat pour des raisons apostoliques et sont ainsi plus facilement disponibles pour le travail de formation de la prélatrice. Le célibat ne modifie en rien leur identité de fidèles ordinaires, leur statut professionnel ou leur place dans l'Église et dans la société.

Les agrégés de la prélatrice vivent dans leur famille ou à l'endroit qui leur convient le mieux en fonction de leur situation personnelle. Les numéraires vivent généralement en petits groupes dans les centres de l'Opus Dei. Ils effectuent un travail professionnel et restent disponibles pour le travail apostolique et la formation des autres fidèles de la prélatrice. Certaines numéraires, appelées numéraires auxiliaires, se consacrent de manière prioritaire (non exclusive) et ordinaire (pas systématique) par leur travail professionnel à la prise en charge domestique des centres de l'Opus Dei, afin que les activités d'évangélisation de la Prélature se déroulent dans l'atmosphère qui caractérise une famille chrétienne.

Les prêtres de la Prélature sont issus des fidèles laïcs de l'Opus Dei : ce sont des numéraires et agrégés qui sont depuis plusieurs années fidèles de la prélatrice. Une fois achevées leurs études pour accéder au sacerdoce et discerner cet appel, ils sont invités par le prélat à recevoir les ordres sacrés. Leur ministère pastoral est principalement au service des personnes et du travail apostolique des fidèles de la prélatrice, contribuant ainsi également au travail pastoral du diocèse local. Ce soutien peut également être apporté directement par

¹³ Saint Josémaría a choisi ces expressions civiles parce que les termes ecclésiastiques qui existaient à l'époque se référaient à des personnes consacrées et, s'ils étaient appliqués aux fidèles de l'Opus Dei, ils pouvaient rendre difficile la compréhension de leur condition séculière. Ces noms sont encore courants dans les milieux universitaires, les cercles diplomatiques, etc.

des services pastoraux dans les paroisses, ou par la prise en charge des aumôneries universitaires, ou la pastorale dans les hôpitaux, ou encore par un travail spécialisé dans la curie diocésaine.

2.2 Incorporation à la prélature

Ceux qui demandent à rejoindre l'Opus Dei sont mus par un appel divin, qui détermine de manière spécifique la vocation chrétienne reçue au baptême et qui les conduit à rechercher la sainteté et à participer à la mission de l'Église selon l'esprit que le Seigneur a inspiré à saint Josémaria.

Pour appartenir à l'Opus Dei, il faut en faire la demande librement, avec la conviction personnelle d'avoir reçu cette vocation divine, et que les autorités de la prélature acceptent la demande.

La demande est faite par écrit, par lettre, et l'admission est accordée après au moins six mois. Après une période d'au moins un an, l'intéressé peut être juridiquement incorporé temporairement à la prélature par une déclaration formelle. Selon le droit canonique, personne n'est juridiquement incorporé à l'Opus Dei s'il n'a pas l'âge légal (18 ans ou plus). Lorsque cinq ans au moins se sont écoulés, l'incorporation peut être définitive¹⁴.

L'incorporation à l'Opus Dei implique, de la part de la prélature, l'engagement de fournir à l'intéressé une formation assidue à la foi catholique et à l'esprit de l'Opus Dei, ainsi que l'assistance pastorale nécessaire par l'intermédiaire des prêtres de la prélature. Cette incorporation comporte, de la part de l'intéressé, l'engagement de rester sous la juridiction du prélat, en ce qui concerne la finalité de la prélature, et de respecter les normes qui régissent la prélature¹⁵, ainsi que de s'efforcer de se sanctifier et d'exercer l'apostolat selon l'esprit de l'Opus Dei.

Cela implique, principalement, de cultiver la vie spirituelle par la prière, le sacrifice et la réception des sacrements ; d'utiliser les moyens fournis par la prélature pour acquérir une formation intense et permanente à la doctrine de l'Église et à l'esprit de l'Opus Dei ; de participer à l'œuvre d'évangélisation de la prélature, dans la mesure de ses possibilités, etc. Le départ de la prélature entraîne la cessation des droits et devoirs mutuels¹⁶.

2.3. Les moyens de formation

La Prélature pourvoit à la formation continue de ses fidèles par des moyens concrets, compatibles avec l'accomplissement normal des devoirs familiaux, professionnels et sociaux de chacun.

Ces moyens de formation sont une aide pour atteindre une bonne connaissance de la foi et de la morale catholiques, pour acquérir une vie de piété profonde, enracinée dans la filiation divine, et pour chercher à s'identifier au Christ dans la vie quotidienne.

Parmi ces moyens de formation figurent des cours hebdomadaires, également appelés cercles, sur des thèmes doctrinaux et ascétiques. La retraite mensuelle consiste à consacrer quelques heures, un jour par mois, à la prière personnelle et à la réflexion sur des thèmes de

¹⁴ Cf. Statuts, nn. 17-25.

¹⁵ Cf. Statuts, n. 27.

¹⁶ Cfr Statuts, n. 33.

la vie chrétienne. En outre, une fois par an, les fidèles de la prélatrice participent à une retraite, qui dure généralement de trois à cinq jours.

Des moyens de formation similaires sont prévus pour les personnes impliquées dans le travail apostolique de la Prélature et pour tous ceux qui souhaitent les recevoir.

La formation est dispensée – séparément aux hommes et aux femmes – dans les centres de la prélatrice de l'Opus Dei et dans d'autres lieux appropriés. Par exemple, un cercle peut se tenir au domicile de l'une des personnes présentes ; une retraite, dans une église que le curé de la paroisse permet d'utiliser à cette fin pendant quelques heures, etc.

2.4 Action professionnelle et publique

L'adhésion à la prélatrice de l'Opus Dei n'entraîne aucun changement de situation personnelle : les droits et les devoirs que l'on a en tant que membre de la société civile et de l'Église restent les mêmes. Les laïcs incorporés à la prélatrice ne modifient pas leur condition personnelle, théologique ou canonique de simples fidèles laïcs, et ils se comportent comme tels dans tous leurs actes¹⁷. Leurs droits et devoirs dans la société et dans l'Église restent les mêmes qu'auparavant.

En vertu du caractère exclusivement spirituel de sa mission, la prélatrice n'intervient pas dans les questions temporelles auxquelles ses fidèles sont confrontés. Chacun agit en toute liberté et responsabilité.

L'Opus Dei ne s'approprie pas les décisions de ses membres. En ce qui concerne les activités professionnelles et les doctrines sociales, politiques, etc., chacun des fidèles de la Prélature, dans les limites de la doctrine catholique librement assumée, a la même liberté que les autres citoyens. « Les autorités de la prélatrice doivent s'abstenir totalement de donner ne serait-ce que des conseils sur ces sujets »¹⁸.

¹⁷ Congrégation pour les évêques, Déclaration du 23 août 1982 (in *L'Osservatore Romano*, 28-XI-1982 et in *Acta Apostolicae Sedis* 75, 1983, pp. 464-468).

¹⁸ Cf. Statuts, n. 88.3.

3. LA SOCIÉTÉ SACERDOTALE DE LA SAINTE CROIX

La Société sacerdotale de la Sainte-Croix est une association de clercs propre et intrinsèque à la prélatrice de l'Opus Dei. Son président est le prélat de l'Opus Dei¹⁹. Tous les prêtres et diacres incardinés dans la prélatrice, ainsi que de nombreux autres prêtres et diacres incardinés dans les diocèses et autres circonscriptions ecclésiastiques, qui sont membres de la Société sacerdotale, sont membres de cette association.

Les membres reçoivent une aide spirituelle pour rechercher la sainteté dans l'exercice de leur ministère, selon l'ascèse propre à l'Opus Dei. L'appartenance à la Société sacerdotale de la Sainte-Croix n'entraîne pas l'incorporation au presbyterium de la prélatrice : chaque membre reste incardiné dans son propre diocèse, ne dépend que de son évêque et ne rend compte qu'à lui de son travail pastoral. Parmi les associés, sont expressément encouragés : l'amour du diocèse et l'union fraternelle avec tous les membres de leur presbyterium ; l'obéissance et la vénération pour leur propre évêque ; la piété, l'étude de la science sacrée, le zèle pour les âmes et l'esprit de sacrifice ; l'effort pour promouvoir les vocations ; l'empressement à remplir avec le plus grand soin les devoirs ministériels reçus de leur propre ordinaire²⁰.

Comme dans le cas de l'incorporation des laïcs à la prélatrice, pour qu'un prêtre soit admis dans la Société sacerdotale de la Sainte-Croix, il doit avoir conscience d'avoir reçu un appel de Dieu à rechercher la sainteté selon l'esprit de l'Opus Dei. Les autres conditions et délais d'incorporation sont également similaires à ceux qui régissent les laïcs et la prélatrice. Les moyens spécifiques de formation que reçoivent les prêtres diocésains de la Société sacerdotale de la Sainte-Croix sont analogues à ceux que reçoivent les laïcs de la prélatrice : cours de doctrine ou d'ascèse, retraites mensuelles, etc. En outre, chacun participe aux moyens communs de formation prescrits aux prêtres par la loi de l'Église, ainsi qu'à ceux mandatés ou recommandés par l'évêque lui-même.

Les activités spirituelles et de formation des membres de la Société sacerdotale de la Sainte-Croix n'interfèrent pas avec le ministère qui leur est confié par leur évêque. La coordination de ces activités incombe au directeur spirituel de la prélatrice de l'Opus Dei, qui n'occupe pas de poste de gouvernement dans la prélatrice.

¹⁹ Cf. Statuts, nn. 57-78. Le Concile Vatican II souligne l'importance des associations cléricales : "Il faut aussi tenir en haute estime et encourager diligemment les associations qui, par des statuts reconnus par l'autorité ecclésiastique compétente, par un ordre de vie approprié et convenablement approuvé et par une assistance fraternelle, ont pour but de servir l'ordre des prêtres tout entier" (Décret *Presbyterorum ordinis*, n. 8).

²⁰ Cf. Statuts, nn. 59 §1 et 61.

4. LES COOPÉRATEURS

Les coopérateurs de la prélatrice sont des hommes et des femmes qui, sans appartenir à l'Opus Dei, soutiennent son action. En général, ils aident à la réalisation d'activités éducatives, culturelles, d'assistance et de promotion sociale dans lesquelles l'Opus Dei assume une orientation chrétienne. Leur collaboration découle de la conviction que l'esprit de l'Opus Dei et le travail de ses membres contribuent à la construction d'une société plus humaine et/ou à la diffusion de l'Évangile. Être coopérateur ne requiert pas une vocation spécifique.

Les coopérateurs peuvent collaborer aux travaux de la prélatrice tant sur le plan spirituel que matériel. Ceux qui sont croyants s'engagent à prier, si possible quotidiennement, pour l'Opus Dei et son travail. La plupart d'entre eux soutiennent également les initiatives éducatives et sociales par des dons, financiers ou matériels, ou par leur travail et leurs conseils.

Les coopérateurs reçoivent l'aide spirituelle de la prière de tous les fidèles de l'Opus Dei et la possibilité de participer, s'ils le souhaitent, à des moyens de formation. En outre, le Saint-Siège a accordé des indulgences que les coopérateurs catholiques peuvent obtenir à certaines périodes de l'année.

Les coopérateurs comprennent également des non-catholiques, des non-chrétiens et des non-croyants. Certaines communautés religieuses – plusieurs centaines à l'heure actuelle – qui aident l'Opus Dei avec leurs prières quotidiennes, sont des coopérateurs collectifs de l'Opus Dei.

5. INITIATIVES APOSTOLIQUES

5.1. Travail collectif

Chaque membre de l'Opus Dei s'efforce de vivre une vie de foi authentique à sa place dans la société. L'Opus Dei le soutient dans ce but, et c'est son activité principale²¹.

Outre cet engagement personnel, les fidèles de l'Opus Dei, avec les coopérateurs et de nombreuses autres personnes, sensibilisées par le message de l'Évangile aux besoins de leur prochain, s'impliquent également de manière collective : ils promeuvent des œuvres éducatives, sociales et culturelles qui ont toutes une claire finalité de service.

Il s'agit toujours d'initiatives civiles, menées en toute responsabilité par leurs promoteurs, y compris en termes de soutien financier.

5.2 Relations avec l'Opus Dei

Certaines de ces entités confient leur vie chrétienne à la prélatrice de l'Opus Dei, par

²¹ Cf. Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer, n° 27.

des moyens appropriés d'orientation et de formation doctrinale et spirituelle, ainsi qu'une assistance pastorale adéquate pour ceux qui le souhaitent.

La relation entre ces initiatives et la prélature peut être fondamentalement de deux types :

(a) Dans les œuvres dites d'apostolat collectif, l'Opus Dei assume la garantie morale de l'orientation chrétienne.

b) Dans d'autres cas, l'Opus Dei apporte une aide spirituelle plus ou moins importante – par exemple, en mettant à disposition des professeurs de religion – sans que la prélature n'assume officiellement la garantie morale du travail de formation dispensé dans le cadre de ces initiatives.

L'Opus Dei ne s'engage que dans des initiatives d'utilité publique prononcée. Elle ne s'occupe pas des activités à but lucratif, des entreprises commerciales, des organisations politiques, etc.

5.3. Quelques initiatives dans le monde

Parmi les initiatives apostoliques, on trouve des écoles, des universités, des centres pour la promotion de la femme, des dispensaires médicaux, des écoles pour les paysans, des instituts de formation professionnelle, des résidences d'étudiants, des centres culturels, etc.

Quelques exemples :

► **Université de Navarre**, fondée à Pampelune (Espagne) en 1952. Elle compte 13 facultés et propose plus de 60 diplômes universitaires. Le campus de Pampelune abrite également la clinique universitaire de Navarre. L'IESE est une école de commerce rattachée à l'université de Navarre. Elle possède des campus à Barcelone, Madrid, New York et Munich. Parmi les autres universités de ce type, citons l'université de Piura (Pérou), l'université de La Sabana (Colombie) et l'université d'Asie et du Pacifique (Philippines).

► **Hôpital Monkole** à Kinshasa (Congo). Chaque année, il traite des milliers de personnes en situation d'extrême précarité. Il dispose de deux extensions à la périphérie de la capitale (Eliba et Kimbondo) pour les soins médicaux ambulatoires. Par ailleurs, l'Institut supérieur des sciences infirmières, rattaché à Monkole, est un centre d'enseignement pour l'exercice de la profession de santé.

► **L'école professionnelle Punlaan** de Manille (Philippines) est spécialisée dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Sa formule pédagogique comprend un contact direct entre les étudiants et les entreprises. Ces dernières années, grâce à ce système, 100% des jeunes femmes qui ont suivi le programme Punlaan ont trouvé un emploi.

► **Midtown Sports and Cultural Center**, à Chicago (États-Unis). Situé dans une zone multiraciale avec une grande population de jeunes, Midtown utilise le sport pour surmonter les difficultés du milieu, les motiver et les aider à occuper leur temps libre dans des activités qui favorisent l'épanouissement personnel. Elle propose également des cours de soutien scolaire, des cours éducatifs, une éducation chrétienne et renforce ou complète les cours de l'école publique. En conséquence, 95 % des élèves terminent l'enseignement secondaire et 60 % poursuivent leurs études à l'université, une proportion bien plus élevée que chez les autres jeunes de la région.

► **Centre de formation professionnelle Ondare** à Toshi, à l'ouest de Mexico, dans une région rurale habitée par les populations indigènes Otomi et Mazahua. Il propose, entre autres, un baccalauréat administratif, qui permet aux femmes de la région d'accéder à des postes dans la fonction publique et dans les entreprises des villes voisines.

► **Fondation Kianda**, à Nairobi (Kenya). Il s'agit d'une organisation éducative, créée en 1961 pour la promotion du bien-être social et spirituel des femmes kényanes. Elle dispose de plusieurs programmes gérés par des universitaires kényanes, qui aident les femmes de la campagne à créer leurs propres entreprises. L'école technique de Kimlea en est un exemple.

► **Le Centre Baytree** à Londres, Angleterre. Dans les années 1980, un groupe de femmes de diverses professions a lancé des activités de formation à Brixton, dans le sud de Londres. Des personnes de nombreux pays et races y participent, et l'une des tâches principales est l'enseignement de l'anglais. Aujourd'hui, plus de 500 femmes y participent et, grâce au club Homework, quelque 900 enfants sont soutenus dans leurs études et leur éducation.

► **Kinal, Travail et éducation technique**. Né au Guatemala en 1961, son objectif est d'offrir aux jeunes aux moyens financiers limités la possibilité de suivre un enseignement secondaire et technique de haut niveau. Il offre également des cours de formation aux adultes, principalement des travailleurs techniques. Au cours des 15 dernières années, environ 200 diplômés de l'enseignement secondaire et experts techniques ont obtenu leur diplôme chaque année.

► **Centro Agropecuario Experimental El Peñón et Colegio Montefalco** dans l'État de Morelos (Mexique). Par leur travail éducatif, ils ont contribué depuis 1953 à élever le niveau culturel et socio-économique des agriculteurs de la vallée d'Amilpas.

► **École agricole de Las Garzas** au Chili. Il s'agit d'un centre de formation technique et professionnelle en agriculture qui a commencé ses activités en 1963. Grâce à une association d'amis qui fournit les fonds nécessaires, la scolarité est gratuite pour tous les élèves.

► **Harambee Africa International**. Cette association est née en 2002, à l'occasion de la canonisation de saint Josémaria, et s'inspire de l'esprit de l'Opus Dei, bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une œuvre collective. Elle encourage les initiatives éducatives en Afrique subsaharienne et les activités de communication et de sensibilisation dans le reste du monde. Actuellement, grâce aux dons de milliers de personnes, Harambee soutient des projets (écoles, programmes de formation des enseignants et autres activités sociales) en Afrique du Sud, en Angola, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Kenya, à Madagascar, au Mozambique, au Nigeria, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone, au Soudan et en Ouganda. Mais Harambee ne se contente pas de construire des bâtiments, il cherche également à avoir un impact profond sur les enseignants africains et sur des secteurs importants de l'activité sociale et éducative en Afrique. À l'heure actuelle, l'association travaille régulièrement en Italie, en France, en Espagne, en Suisse, en Pologne, au Portugal, en Hollande, en Irlande et aux États-Unis.

6. ORGANISATION

6.1. Prélatures personnelles

Le Concile Vatican II a créé le concept juridique de prélature personnelle dans le décret *Presbyterorum ordinis* n° 10, prévoyant que des "diocèses particuliers ou prélatures personnelles" pourraient être créés à l'avenir, entre autres institutions, "pour l'accomplissement de tâches pastorales particulières en faveur de divers groupes sociaux dans certaines régions ou nations, voire dans le monde entier". On assiste donc à l'émergence d'une nouvelle figure juridique qui, caractérisée par sa souplesse, peut contribuer à une diffusion efficace du message et du mode de vie chrétiens.

Les prélatures personnelles sont donc des institutions appartenant à la structure pastorale et hiérarchique de l'Église²². Elles dépendent de la Congrégation pour le clergé et sont érigées par le pape, après avoir entendu l'avis des conférences des évêques.

À la tête des prélatures personnelles se trouve un pasteur (le prélat) qui, comme les évêques diocésains, est nommé par le pape. Les prêtres et les fidèles laïcs dépendent du prélat, sur lequel il exerce un certain pouvoir de gouvernement ou de juridiction. Le pouvoir de décision du prélat est limité aux domaines qui n'interfèrent pas avec le pouvoir des évêques diocésains.

La plupart des circonscriptions ecclésiastiques existantes sont territoriales, car elles sont organisées sur la base du lien des fidèles à un certain territoire par le domicile. C'est typiquement le cas des diocèses. Parfois, cependant, la détermination des fidèles d'une circonscription ecclésiastique se fonde non sur le domicile mais sur des critères personnels, tels que la profession, le rite, le statut d'émigré, un accord établi avec l'entité juridictionnelle, etc. C'est le cas, entre autres, des ordinariats et des prélatures personnelles.

De par leur structure – assimilée à celle des diocèses – et d'autres caractéristiques, les prélatures personnelles se distinguent des mouvements et des associations de fidèles ainsi que des instituts religieux et des instituts de vie consacrée.

6.2. La prélature de l'Opus Dei

L'Opus Dei a été érigé en 1982 en prélature personnelle d'envergure internationale. Elle est régie par les normes du droit commun de l'Église, par la constitution apostolique *Ut sit* (du 28 novembre 1982, entrée en vigueur le 19 mars 1983) et par ses propres statuts (*Codex iuris particularis Operis Dei*)²³. Cette forme juridique correspond à sa nature d'unité organique, composée de laïcs et de prêtres qui coopèrent à une tâche pastorale et apostolique, consistant à réaliser et à diffuser l'idéal de plénitude de vie chrétienne au milieu du monde, dans le travail professionnel et dans les circonstances ordinaires de chacun.

²² Code de droit canonique, c. 294-297, et Constitution *Prædicare Evangelium* de François (2022), n° 117.

²³ Paul VI et les papes successifs avaient décidé d'étudier la possibilité de donner à l'Opus Dei une configuration juridique adaptée à sa nature, qui, à la lumière des documents conciliaires, devait être celle de prélature personnelle. En 1969, les travaux ont commencé pour concrétiser cette adaptation.

Les fidèles laïcs de la Prélature sont et restent, comme les autres catholiques laïcs, des fidèles des diocèses dans lesquels ils ont leur domicile²⁴. Ils dépendent du prélat pour l'accomplissement des obligations de caractère spirituel et apostolique qu'ils ont assumées par la déclaration faite lors de leur incorporation à la prélature²⁵.

Les prêtres qui forment le presbyterium de la prélature sont entièrement dépendants du prélat²⁶. La prélature est responsable de leur subsistance.

6.3. Structure

Le prélat est l'ordinaire propre de la prélature. Le gouvernement de la prélature de l'Opus Dei est collégial : le prélat et ses vicaires exercent toujours leurs fonctions avec la collaboration de deux conseils, composés en majorité de laïcs : le conseil central, composé de femmes, et un autre d'hommes, le conseil général. Les congrès généraux de la prélature se tiennent ordinairement tous les huit ans. Ces congrès, auxquels participent des représentants de toutes les régions dans lesquelles la prélature est présente, étudient le travail apostolique réalisé par la prélature au cours de la période précédente et propose au prélat des orientations pour l'activité pastorale future. Quand un nouveau prélat doit être nommé, un congrès général électif est convoqué à cet effet. L'élection du prélat doit être confirmée par le pape²⁷, qui lui confère ainsi son office de prélat²⁸.

La prélature de l'Opus Dei est organisée en zones ou territoires appelés régions. À la tête de chaque région – dont l'étendue coïncide généralement avec un État – se trouve un vicaire régional, avec ses conseils : conseil régional pour les femmes, et commission régionale pour les hommes. Certaines régions sont subdivisées en délégations. Dans ce cas, la même organisation du gouvernement est reprise : un vicaire de la délégation et deux conseils.

Enfin, au niveau local, se trouvent les centres de l'Opus Dei, qui organisent les moyens de formation et la pastorale des fidèles de la prélature dans leur domaine. Ce sont des centres soit de femmes, soit d'hommes.

6.4. Relations avec les diocèses

Les fidèles laïcs de l'Opus Dei restent des fidèles des diocèses dans lesquels ils résident – comme les membres des ordinariats militaires ou d'autres circonscriptions personnelles – et continuent donc à être soumis à l'autorité de l'évêque diocésain de la même manière et dans les mêmes matières que les autres membres baptisés du diocèse. La juridiction du prélat affecte les obligations contractées par les fidèles auprès de la prélature.

Les prêtres de la prélature doivent entretenir des relations fraternelles avec les membres du presbyterium diocésain, et observer soigneusement la discipline générale du clergé²⁹. De même, les évêques diocésains, avec l'approbation préalable du prélat, peuvent confier à des prêtres du presbyterium de la prélature des charges ou des commissions ecclésiastiques (curés, juges, etc.). Dans l'exercice de ces fonctions, ils ne dépendent pas du prélat mais exclusivement de l'évêque diocésain, auquel ils doivent rendre compte.

²⁴ Cf. Statuts, n° 172 § 2.

²⁵ Cf. Statuts, nos 27 § 3 et 125 § 2.

²⁶ Cf. Statuts, n° 125 § 2.

²⁷ Cf. Statuts, n° 130.

²⁸ Cf. Statuts, n° 125 § 2.

²⁹ Cf. Statuts, nos 41 et 56.

Les Statuts de l'Opus Dei (Titre IV, Chapitre V) établissent les critères d'une coordination harmonieuse entre la prélatrice et les diocèses sur le territoire desquels la prélatrice exerce sa mission spécifique. Certains de ces critères sont les suivants :

a) Le travail de l'Opus Dei et l'érection d'un centre de la prélatrice doivent obtenir le consentement préalable de l'évêque diocésain.

b) Lorsque des églises ou des paroisses déjà existantes dans les diocèses sont confiées à l'Opus Dei, un accord est passé entre l'évêque diocésain et le prélat ou le vicaire régional correspondant. Dans ces églises, les dispositions générales du diocèse concernant les églises gérées par le clergé séculier sont observées³⁰.

c) Les autorités régionales de la prélatrice informent régulièrement et entretiennent des relations régulières avec les évêques des diocèses dans lesquels la prélatrice exerce son activité pastorale et apostolique, ainsi qu'avec les évêques qui occupent des postes de direction dans les Conférences des évêques et avec leurs organes respectifs³¹.

Dans le monde entier, le travail apostolique des membres de la prélatrice – comme celui de nombreux autres catholiques – vise à une vivification chrétienne qui, avec la grâce de Dieu, profite aux paroisses et aux Églises locales : ses fruits sont les conversions, une plus grande participation à l'Eucharistie, une pratique plus assidue des autres sacrements, la diffusion de l'Évangile dans des milieux parfois éloignés de la foi, des initiatives d'assistance et de promotion sociale de nature très diverse, la collaboration dans la catéchèse et dans d'autres activités paroissiales, la coopération avec les organismes diocésains, etc.³²

6.5. Aspects financiers

Les membres de l'Opus Dei subviennent à leurs besoins personnels et familiaux par leur travail professionnel ordinaire³³. Avec les coopérateurs, ils couvrent également les dépenses engendrées par l'activité apostolique de la prélatrice. Ces dépenses sont essentiellement liées au soutien et à la formation des prêtres de son presbyterium ; au siège de la curie prélatrice, au vicaire régional et aux délégations ; aux aumônes de la prélatrice, et aux aides qui, en cas de besoin, sont envoyées aux parents des numéraires et des agrégés.

En outre, avec l'aide des coopérateurs et de nombreuses autres personnes, les fidèles de l'Opus Dei s'efforcent de promouvoir et de soutenir financièrement des initiatives de nature civile (activités d'assistance, éducatives, etc., sans but lucratif et à finalité sociale), principalement des initiatives dont la prélatrice assure l'orientation spirituelle et doctrinale. Chaque initiative est financée comme toute autre activité du même type, c'est-à-dire par les contributions des bénéficiaires, des subventions, des dons, etc.

Naturellement, les membres de l'Opus Dei – comme les autres fidèles – sont également soucieux d'aider leur paroisse ou les initiatives apostoliques diocésaines ou religieuses comme ils l'estiment opportun.

³⁰ Cf. Statuts, n° 180.

³¹ Cf. Statuts, n° 174.

³² Comme Jean-Paul II l'a rappelé, "l'appartenance des fidèles laïcs à la fois à leur Église particulière et à la Prélature, à laquelle ils sont incorporés, fait que la mission particulière de la Prélature est liée à l'œuvre évangélique de chaque Église particulière, comme l'a prévu le Concile Vatican II dans son désir de prélatrices personnelles" (Jean-Paul II, Discours, 17 mars 2001, n° 1, *L'Osservatore Romano*, 18-III-2001, p. 6).

³³ Cf. Statuts, n° 94 § 2.

7. QUELQUES DONNÉES

7.1. Personnes

Actuellement, environ 93 400 personnes sont membres de la prélature, dont environ 2 300 sont des prêtres.

Sur le nombre total de fidèles, environ 57% sont des femmes et 43% des hommes. La répartition par continent est la suivante : Afrique 4%, Amérique 34%, Asie 4%, Europe 57%, Océanie 1%.

Outre les prêtres de la prélature, 1 957 prêtres et quelques diacres appartiennent à la Société sacerdotale de la Sainte-Croix, incardinés dans divers diocèses du monde.

7.2. Date de début de l'activité de l'Opus Dei dans les différents pays



- 1945 Portugal
- 1946 Italie et Grande-Bretagne
- 1947 France et Irlande
- 1949 Le Mexique et les États-Unis
- 1950 Chili et Argentine
- 1951 Colombie et Venezuela
- 1952 Allemagne
- 1953 Guatemala et Pérou
- 1954 Équateur
- 1956 Uruguay et Suisse
- 1957 Brésil, Autriche et Canada
- 1958 Japon, Kenya et El Salvador
- 1959 Costa Rica
- 1960 Pays-Bas
- 1962 Paraguay
- 1963 Australie
- 1964 Philippines
- 1965 Belgique et Nigeria
- 1969 Porto Rico
- 1978 Bolivie
- 1980 Congo, Côte d'Ivoire et Honduras

- 1981 Hong Kong
- 1982 Singapour, Trinité-et-Tobago
- 1984 Suède
- 1985 Taiwan
- 1987 Finlande
- 1988 Cameroun et République dominicaine
- 1989 Macao, Nouvelle-Zélande et Pologne
- 1990 Hongrie et République tchèque
- 1992 Nicaragua
- 1993 Inde et Israël
- 1994 Lituanie
- 1996 Estonie, Slovaquie, Liban, Panama et Ouganda
- 1997 Kazakhstan
- 1998 Afrique du Sud
- 2003 Slovénie et Croatie
- 2004 Lettonie
- 2007 Russie
- 2008 Indonésie
- 2009 Corée et Roumanie
- 2011 Sri Lanka

8. BIBLIOGRAPHIE

8.1 Œuvres de saint Josémaria

- ▶ **Saint Rosaire (1934)** : courts récits pour prier les vingt mystères du Saint Rosaire.
- Le Chemin (1939)** : points de méditation pour gagner l'amitié avec Dieu et aider les autres.
- ▶ **Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer (1968)** : compilation d'entretiens accordés au Time, au Figaro, au New York Times, etc.
- ▶ **Quand le Christ passe (1973)** : homélies sur les grands moments de l'année chrétienne : Noël, Carême, Semaine Sainte, Pâques, etc.
- ▶ **Amis de Dieu (1977)** : homélies qui, à partir de l'Évangile, invitent à vivre les vertus chrétiennes.
- ▶ **Chemin de croix (1981)** : récit de la crucifixion de Jésus-Christ et considérations sur la souffrance, le pardon et l'amour infini de Dieu.
- ▶ **Sillon (1986)** : points de méditation sur les vertus humaines qui doivent briller dans la vie des chrétiens.
- ▶ **Forge (1987)** : points de méditation, avec une nette connotation autobiographique, pour encourager à la prière personnelle et retracer l'itinéraire de la vie chrétienne.
- ▶ **Éditions critico-historiques de Chemin (Rialp, 2002), Saint Rosaire (Rialp, 2010), Entretiens avec Mgr Escrivá de Balaguer (Rialp, 2012), Quand le Christ passe (Rialp, 2013) et La Abadesa de las Huelgas (Rialp, 2016)** .
- ▶ En 2017, une édition critico-historique de 25 homélies inédites de saint Josémaria a été publiée sous le titre Dialogue avec le Seigneur.

Plus d'informations sur : www.escrivaworks.org.

8.2. Quelques publications sur le fondateur

- . BERGLAR, Peter : L'Opus Dei et son Fondateur Josémaria Escrivá, Mame, 1992.
- . BERNAL, Salvador : Mgr Escrivá de Balaguer, Portrait du fondateur de l'Opus Dei, Sos, 1978.
- . GONDRAND, François, Au pas de Dieu, France Empire, 1982
- . VÁZQUEZ DE PRADA, Andrés : Le fondateur de l'Opus Dei, (3 vol.) Le Laurier, 2001-2005.